



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 20 janvier 2022
AR n° 078-200062248-20220119-lmc1128446-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Création de 3 postes et mise à jour du tableau des effectifs

Le 19 janvier 2022, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le mercredi 12 janvier 2022.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu la Convention collective nationale des télécommunications du 26 avril 2000 (IDCC 2148) en vigueur;

Vu la délibération du Comité syndical du 27 avril 2017 par laquelle il a été décidé d'appliquer la convention collective nationale des télécommunications ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique tels que modifiés par délibération du Comité syndical n°2020-CSYN-48 du 22 juin 2020;

Vu la délibération du Comité Syndical du 8 octobre 2020 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Comité syndical de créer les emplois nécessaires au fonctionnement de l'établissement ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préparer le départ de certains collaborateurs en assurant la continuité de l'activité dans de bonnes conditions et d'assumer une charge de travail temporaire dans certains secteurs ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 - APPROUVE à compter du 1^{er} février 2022 :

ADMINISTRATION

- La suppression du poste de Juriste commande publique - Renfort, groupe E seuil 1 (équivalent au grade « attaché », cat A)

DEVELOPPEMENT, QUALITE et TRANSFORMATION

- La création d'un poste de Chargé des relations extérieures, groupe F seuil 1 (équivalent au grade d' « attaché », cat A)
- La création d'un poste d'Attaché technico-commercial, groupe E seuil 1 (équivalent au grade d' « attaché », cat A)

SERVICES

- La création d'un poste d'Opérateur de vidéo protection, groupe C seuil 1 (équivalent au grade d' « agent de maîtrise »)

Article 2 – DIT que les crédits nécessaires sont ou seront inscrits aux budgets, pour la rémunération, au chapitre 012 article 64111.

Article 3 - APPROUVE la modification du tableau des effectifs suivant :

Réf interne	Intitulé du poste	Réf. convention collective		Réf. Fonction publique territoriale
		Groupe	Seuil	Grade
	Direction			
D1	Directeur Général	Sans objet		Administrateur
D2	Directeur Général Délégué	G	2	Ingénieur en Chef
D3	Chargé de mission	F	1	Ingénieur
	Administration			
ADM1	Secrétaire Général	F	1	Attaché
ADM2	Responsable des Ressources Humaines	F	1	Attaché
ADM3	Attaché de Direction	E	1	Attaché
ADM4	Attaché de Direction	E	1	Attaché
ADM5	Comptable	C	3	Rédacteur
ADM6	Juriste Commande Publique	E	1	Attaché
ADM7	Contrôleur de gestion	E	1	Attaché
ADM8	Comptable	C	1	Rédacteur
ADM9	Responsable comptable	F	1	Attaché
ADM10	Alternant Administratif	*	*	Rédacteur
ADM11	Alternant Assistant RH	*	*	Rédacteur
ADM12	Comptable	C	3	Rédacteur
ADM13	Assistant RH	E	1	Attaché
	Vidéoprotection			
VP1	Directeur métier sureté électronique	G	1	Attaché
VP2	Directeur de programme « vidéoprotection »	F	1	Ingénieur
VP3	Expert logiciel Vidéoprotection	E	1	Ingénieur

VP4	Chef de projet technique sureté	F	1	Ingénieur
VP5	Alternant Vidéoprotection	*	*	Rédacteur
	Infrastructures			
INF1	Responsable Architectures et Infrastructures	F	1	Attaché
INF2	Chef de projet réseaux et systèmes	E	1 bis	Ingénieur
INF3	Directeur de projets THD	F	2	Ingénieur
INF4	Ingénieur réseau & systèmes	E	3	Ingénieur
INF5	Superviseur travaux	D	1	Ingénieur
INF7	Alternant Infrastructures	*	*	Rédacteur
INF8	Chef de projet IT	E	3	Ingénieur
INF9	Directeur d'activité de la sécurité du SI	F	1	Attaché
	Numérique pour l'Education et les Solidarités			
NE1	Directeur activité " Numérique pour l'Education et les Solidarités "	F	2	Attaché
NE2	Chef de projets	E	3	Attaché
NE3	Chef de projets	E	1 bis	Attaché
NE4	Directeur de projets	F	2	Ingénieur
NE5	Chef de projets	E	3	Ingénieur
NE6	Chargé de relations extérieures	E	1bis	Ingénieur
NE7	Administrateur système et réseau	F	3	Ingénieur
NE8	Directeur de projet ENT - Directeur Adjoint Métier NE	F	2	Attaché
NE9	Alternant Numérique Educatif	*	*	Rédacteur
NE23	Chef de projet Numérique pour l'Education et les Solidarités	E	3	Ingénieur
NE24	Chef de projets	E	1	Ingénieur
NE25	Chef de projets	E	1	Ingénieur
	Direction des Services			
SE1	Directeur des services et infrastructures	G	2	Ingénieur
SE2	Responsable Service Client	E	3	Attaché
NE10	Adjoint technique équipe maintenance des équipements numériques	D	1	Agent de maitrise
NE11	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE12	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE13	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE14	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE15	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE16	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE17	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE18	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE19	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE20	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE21	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE22	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE25	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE26	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE27	Technicien	C	1	Agent de maitrise

NE28	Technicien	C	1	Agent de maitrise
NE29	Technicien	C	1	Agent de maitrise
SE10	Gestionnaire de parc-des services ITSM	E	1bis	Ingénieur
SE11	Responsable Infogérance	F	2	Ingénieur
SE12	Responsable Infogérance	F	*	Ingénieur
SE13	Responsable du CDSI	E	1	Attaché
SE14	Opérateur de videoprotection adjoint responsable	D	(*)	Rédacteur
SE15	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE16	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE17	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE18	Opérateur de videoprotection	C	1	Agent de maitrise
SE19	Opérateur de videoprotection	C	(*)	Agent de maitrise
SE20	Responsable Opérationnel de projet	E	1	Attaché
SE21	Incident Change Manager	E	1	Attaché
SE22	Responsable Opérationnel de la Sécurité du SI	F	1	Attaché
SE23	Alternant Services	*	*	Rédacteur
SE24	Opérateur de vidéoprotection	C	1	Agent de maitrise
	Direction développement, qualité, transformation			
CRE1	Responsable de la communication et du Marketing	E	3	Attaché
CRE2	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE3	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE4	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE5	Attaché Technico-commercial	E	3	Attaché
CRE6	Directeur du Développement	F	1	Attaché
CRE7	Alternant Assistant Communication/marketing	*	*	Rédacteur
CRE8	Alternant Développement	*	*	Rédacteur
CRE9	Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
CRE10	Attaché Technico-commercial	E	1	Attaché
	Dématérialisation et Confiance Numérique			
AE1	Directeur Métier Dématérialisation et Confiance Numérique	F	1	Attaché
AE2	Expert métier Dématérialisation	E	1	Attaché
	YNCA			
CA1	Responsable Centrale d'Achats	E	3	Attaché
CA2	Acheteur - renfort	E	1	Attaché
	PMO			
PMO1	PMO Central	F	1	Attaché

(*) : le seuil (déterminé au regard de la convention collective) correspond au niveau d'ancienneté du salarié recruté ; il ne peut être arrêté qu'au moment du recrutement effectif.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Président du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Bertrand COQUARD

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Création de 3 postes et mise à jour du tableau des effectifs**

Président de séance : Monsieur Bertrand Coquard

Présents : 15

M. Eddie AÏT, Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Bertrand COQUARD, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, Mme Cécile DUMOULIN, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, M. Pascal MARTEAU, M. Jean MYOTTE, M. Serge QUÉRARD, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 1

M. François Garay à M. Dominique Turpin.

Absents excusés : 3

M. Julien Chambon, M. Benoit Pouyet, M. Laurent Richard.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité